

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 9	<b>Séance du 29 juin 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Luc PREVOST, Jean-Louis BELTRAMINI, Nicole BERNE, Jordan BARDOT, Romuald BARDOT, Didier HIPPOLYTE, Lea MOREAU, Alexandra RUSSI,
<b><u>Votants:</u></b> 9	Evelyne STIZ
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Jean-Louis BELTRAMINI

---

***Ordre du jour:***

Administratif:

- Nomination d'un Référent déontologie (delib)
- Mutuelle Obligatoire: Proposition Groupama
- Régie des Eaux Adhésion communes de la Com Com d'Avallon Vézelay, etc.(delib)
- ONF (délibération à prendre)

Bâtiment:

- Point sur les travaux d'aménagement du multicommerce
- Distributeur de pain automatique(questionnaire)

Travaux:

- Installation de jeux sur la place (demandes subventions)
- Etang Rossignol
- Gravillonnage et enrobé programme 2023
- Circulation dans le bourg
- Mise en place d' un groupe de travail pour finaliser dénomination et numérotation des rues.

Divers

- Vide-greniers de la St Fiacre
- 13 juillet retraite aux flambeaux
- LPO
- 2 eme Cabinet medical: propositions ostéo

**- ADMINISTRATIF**

- Le maire rappelle l'obligation de nommer un référent déontologie. Il propose la candidature de Mr MAZOYER Christophe qui compte tenu de ses fonctions passées correspond parfaitement au profil recherché.  
Adopté à l'unanimité

- MUTUELLE: Le maire rappelle que les collectivités devront participer aux frais de mutuelle et de prévoyance de leurs agents en 2024 et 2025. La proposition d'anticipation et de l'étude de convention avec Groupama sont adoptées à l'unanimité.

- Fédération Eau Puisaye Forterre: Le CM adopte la proposition de la REPF concernant la demande d'adhésion des communes de la Com Com d'Avallon Vézelay, etc.

- ONF: Le CM refuse la proposition proposée par l'agent de l'ONF concernant la régénération des coupes.

- BÂTIMENT:(Commerce)

- Le maire indique au CM que les travaux d'aménagement pris en charge par la commune sont terminés.

- Distributeur de pain: aux vues des résultats du questionnaire, le CM décide de louer ou d'acquérir un distributeur de pain automatique et décide de solliciter des subventions auprès du conseil Régional et de la Communauté de Communes de l'Aillantais.

-Travaux: Le CM décide de solliciter une demande de subventions pour l'installation de jeux pour enfants sur la place, l'emplacement sera décidé en fonction du projet d'aménagement en cours.

- Travaux de voiries ,le programme proposé est adopté. La société EuroVia est retenue, travaux prévus fin septembre courant octobre.

- Un groupe de travail composé du maire, Nicole Berne et Évelyne Stiz est mise en place concernant la dénomination et numérotation des rues dans le cadre de la réforme de la BASE ADRESSE nationale.

- Vide-greniers: Lean-Louis Beltramini est en charge de l'organisation du vide grenier

Retraite aux flambeaux: Achat des lampions et tir du feu d'artifice le soir du 13

Cabinet Medical: Le CM décide de donner suite favorable à la demande de Mme Da Silva Agathe, Ostéopathe, pour son installation dans les locaux du cabinet médical à compter du 1er janvier 2024

Objet: Adhésion de 7 communes de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (Beauvilliers, Bussières, Chastellux-sur-Cure, Quarré Les Tombes, Saint-Brancher, Saint Germain Des Champs et Saint Léger Vauban) - DE2023016

Objet: DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES DES ELUS - DE2023017

Objet: participation en santé dans le cadre de la mise en oeuvre d'une convention de participation Délibération initiale - DE2023025

Objet: participation en santé dans le cadre de la mise en oeuvre d'une convention de participation - DE2023026